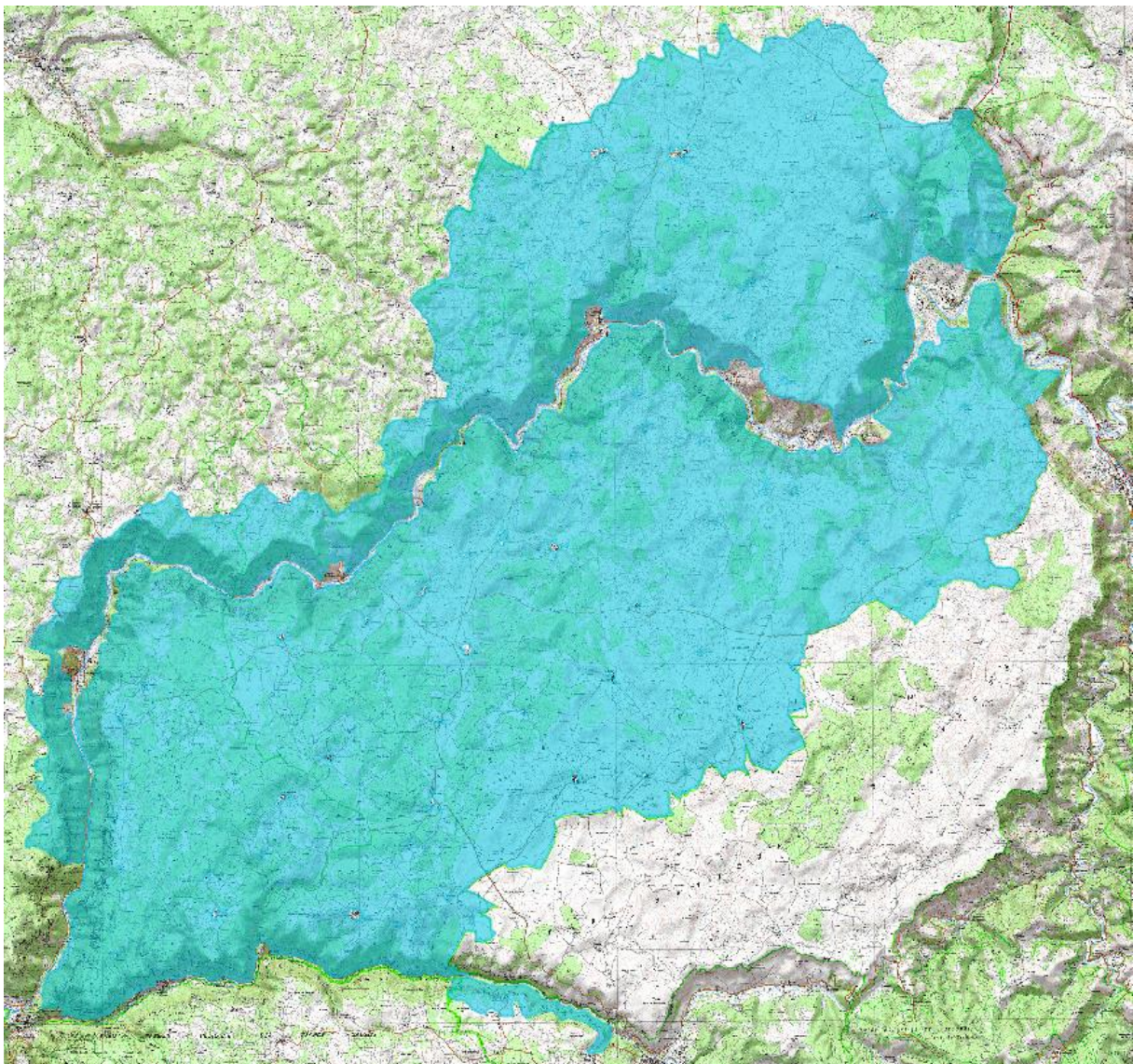




## Fiche de synthèse du site Natura 2000 FR9110105 « Gorges du Tarn et de la Jonte »

### Localisation du site



## Fiche d'identité du site

Nom : Gorges du Tarn et de la Jonte

Code : FR9110105

Statut : Zone de Protection Spéciale (ZPS) – 25/04/2006

Localisation : Occitanie, Lozère (48)

Communes : Gorges du Tarn Causses, La Malène, Massegros Causses Gorges, Hures-la-Parade, Saint-Pierre-des-Tripiers, Saint-Etienne-du-Valdonnez, Vébron, Meyrueis, Le Rozier, Ispagnac, Laval-du-Tarn et Mas-Saint-Chély.

Superficie : 41 801 ha

Opérateur du site : Communauté de communes Gorges Causses Cévennes

Animateur du site : COPAGE

## Description du site

### Chiffres clés de la ZPS

<i>Données générales</i>	
41 801 ha (69 % sur le Causse Méjean, 30 % sur le Causse de Sauveterre, 1 % sur le Causse Noir)	
16 communes (bourgs et gorges exclus du périmètre)	
<i>Inventaires écologiques</i>	<i>Inventaires socio-économiques</i>
<b>25 espèces</b> de l'annexe I de la Directive européenne « Oiseaux » nichent sur la ZPS (+ la Chouette chevêche)	Environ <b>6 000 habitants</b>
<p><b>Enjeu de conservation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « très fort » pour 7 espèces (Alouette calandre, Bruant ortolan, Crave à bec rouge, Pipit rousseline, Vautour fauve/moine/percnoptère et Gypaète barbu)</li> <li>- « fort » pour 6 espèces (Aigle royal, Alouette calandrelle, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Oedicnème criard, Pie-grièche écorcheur)</li> <li>- « modéré » pour 9 espèces (Grand duc d'Europe, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Busard St-Martin, Milan noir, Pic noir, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Aigle botté)</li> <li>- « faible » pour 3 espèces (Alouette lulu, Busard cendré, Chouette de Tengmalm)</li> </ul>	<p><b>Agriculture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 112 exploitants agricoles sur 24 000 ha</li> <li>- 20 000 ovins lait, 15 000 ovins viande</li> <li>- Variabilité dans la gestion de l'espace entre exploitation « ovin lait » et « ovin viande » (même si variabilité d'une exploitation à l'autre, quel que soit le mode d'exploitation)</li> <li>- 0,15 UGB/ha ; SAU moyenne de 120 ha</li> <li>- Processus de diversification des activités agricoles</li> <li>- Manque de main d'œuvre, avec les conséquences que cela comporte sur la gestion des exploitations (agrandissement des parcelles, développement du semis direct, abandon de certains parcours, défaut d'entretien...)</li> <li>- Problématiques : pression de pâturage insuffisante, développement du semis direct, produits rodenticides/anti-parasitaires/phytosanitaires</li> </ul>
<p><b>Etat de conservation des espèces dans la ZPS :</b> bon pour 13, défavorable pour 8, mauvais pour 2, inconnu pour 2</p> <p>21 des 25 espèces sont liées au <b>maintien des milieux ouverts et semi-ouverts</b>, et donc, à celui des activités agro-pastorales</p>	<p><b>Sylviculture – forêt</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 92 % de forêts privées et sectionales non soumises</li> <li>- Beaucoup de propriétaires mais peu de document de gestion</li> <li>- Enjeux sylvicoles existant sur le Pin sylvestre et le Pin noir</li> </ul>

<p><b>Dynamique importante de fermeture des milieux (buis, genévriers, accrus de pins)</b> (exemple du Causse « nu » hors zone cœur du PNC : 93 % de milieux ouverts et semi-ouverts en 1948, 57 % en 2000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Progression du Pin sylvestre sur les anciens parcours</li> <li>- Pin noir rentrant dans sa phase de fertilité</li> <li>- Enjeu « feu de forêt » existant et certainement de plus en plus important (avec la fermeture du milieu et les conditions de sécheresse)</li> </ul>
<p><b>ZPS composée de 4 entités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les Gorges (20 % du site, boisées à 90 %)</li> <li>- le Causse « boisé » (41 % du site, boisé à 49 %)</li> <li>- le Causse « intermédiaire » (ou front de boisement) (14 % du site, boisé à 37 %)</li> <li>- le Causse « nu » (25 % du site, boisé à 26 %)</li> </ul>	<p><b>Tourisme – activités de pleine nature</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 800 000 à 1 million de visiteurs/an, essentiellement de mai à septembre</li> <li>- 1 000 chasseurs</li> <li>- 2 sites majeurs d’escalade : Cirque du Point Sublime, dernier tiers des Gorges de la Jonte</li> <li>- 2 sites de décollage et d’atterrissage pour le vol libre : Ispagnac, Chanet</li> <li>- Multitude d’activités : sports motorisés, spéléologie (plusieurs centaines de cavités), ornithologie, cueillette, trufficulture, etc.</li> </ul>

## Principaux objectifs du site

Enjeux du site	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
<p><b>1- Les ressources alimentaires des oiseaux</b></p>	<p>Entretenir et améliorer les ressources alimentaires des oiseaux</p>	<p>Mettre en place 5 <b>placettes d’alimentation pour les rapaces nécrophages</b>/an pendant les 5 années à venir, alimentées par des carcasses d’animaux domestiques (placette à usage spécifique auprès des exploitations agricoles concernées ou exceptionnellement collectif).</p> <p>Restaurer et/ou entretenir ou créer des <b>mares</b> et des <b>lavognes</b>.</p> <p>Entretenir et/ou réhabiliter des <b>haies</b>, des bosquets, des arbres isolés ou en alignement.</p> <p>Développer, selon le contexte local, des <b>aménagements complémentaires</b> de milieux et des mesures favorables au développement des populations d’espèces-proies.</p>
<p><b>2- La conservation des milieux ouverts</b></p>	<p>Limiter le développement des milieux en phase d’embroussaillage en soutenant les pratiques agro-pastorales et d’entretien de l’espace</p>	<p>Reconquérir des <b>milieux en déprise ancienne</b> en ramenant les surfaces de landes fermées, engagées dans la contractualisation, à moins de 50 % de recouvrement en ligneux bas et moins de 25 % en ligneux hauts.</p> <p>Ramener les surfaces de <b>landes semi-ouvertes</b>, engagées dans la</p>

		contractualisation, à moins de 25 % de recouvrement en ligneux bas.
		Développer et entretenir les <b>espaces sylvo-pastoraux</b> .
	Conserver le réseau de pelouses en soutenant les pratiques agro-pastorales et d'entretien de l'espace	Maintenir les <b>pelouses sèches</b> engagées dans la contractualisation à moins de 25 % d'embroussaillage.
<b>3- Les conditions de nidification</b>	Assurer un niveau de quiétude permettant la nidification optimum des oiseaux	Concilier l'exploitation forestière, la pratique des sports de pleine nature et le survol aérien avec la <b>nidification</b> .
<b>4- La mortalité non-naturelle des oiseaux</b>	Améliorer les connaissances sur l'utilisation des produits antiparasitaires/rodenticides/phytosanitaires, et au regard de ces connaissances, en raisonner leur utilisation	<p>Limiter les effets négatifs induits à la faune non cible par les <b>traitements antiparasitaires</b> sur les cheptels.</p> <p>Limiter les effets négatifs induits à la faune non cible par les <b>traitements contre les organismes « ravageurs »</b>.</p>
	Poursuivre la neutralisation des sites accidentogènes (électrocutions, collisions) pour les grands rapaces	Soutenir la mise en place de dispositifs de <b>neutralisation de lignes électriques</b> moyenne tension voire d'enfouissement.
		Proscrire l'installation de <b>parcs éoliens</b> sur les Causses.
<b>5- Les pratiques favorables aux oiseaux forestiers</b>	Promouvoir des pratiques ou méthodes sylvicoles favorables aux oiseaux forestiers	Prendre en compte les exigences des oiseaux forestiers dans les travaux forestiers et les <b>itinéraires sylvicoles</b> .
<b>6- L'acceptation sociale des espèces</b>	Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public afin de tendre vers l'acceptation sociale des espèces	Assurer une <b>sensibilisation et une communication</b> auprès des différents publics avec des supports adaptés
<b>7- Les connaissances</b>	Approfondir les connaissances en matière de suivi des populations	<b>Améliorer les connaissances</b> sur le patrimoine naturel et sur les pratiques humaines.
<b>Mise en œuvre du DOCOB</b>	Animer la démarche Natura 2000 et valoriser le territoire	Mettre en œuvre et <b>animer</b> le projet Natura 2000 (DOCOB, Charte, intégration dans les autres programmes d'aménagement et de développement).
		Accompagner l' <b>intégration</b> de la fréquentation humaine dans le processus de conservation du patrimoine naturel.
		<b>Valoriser</b> le site Natura 2000 ZPS « Gorges du Tarn & de la Jonte ».

## Pour en savoir plus :

### **Contacts :**

Communauté de communes Gorges Causses Cévennes – 22 rue Justin Gruat 48400 Florac Trois Rivières – 04 66 44 03 92

COPAGE – 25 avenue Foch 48004 Mende Cedex – 04 66 65 64 57 – [copage@lozere.chambagri.fr](mailto:copage@lozere.chambagri.fr)

### **Sources d'information :**

Site du Ministère de la transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/>

Site de la DREAL Occitanie : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>

Site de la DDT48: <https://www.lozere.gouv.fr/>

Site du Parc national des Cévennes : <http://www.cevennes-parcnational.fr>

Site de l'opérateur : <http://www.copage-lozere.org/>